

L'agglomération



Saint-Dié  
vosges

## COMPTE RENDU du Conseil Communautaire Séance du Mercredi 2 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux mai à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'IUT de Saint-Dié-des-Vosges, en séance ordinaire, sous la présidence de M. David Valence, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

**Présents :** Serge ALEM (Ban-de-Sapt). Dominique AUBERT (Allarmont). Jean-Marie BARADEL (Fraize). Annie-Marie BARTH (Combrimont). Maurice Bastien (Remomeix). René BASTIEN (Pair-et-Grandrupt). Roland BEDEL (Sainte-Marguerite). Vincent BENOIT (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Luc BEVERINA (Senones). Nicolas BLOSSE (Saint-Dié-des-Vosges). André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite). Jean-Louis BOURDON (Saint-Dié-des-Vosges). Jacques CAVERZASI (Bois-de-Champs). Dominique CHOBAUT (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Claude COURRIER (Moyenmoutier). Jean-Marie CUNY (La Petite-Fosse). Alain DEMANGE (Anould). Christian DEMANGE (Saint-Jean-d'Ormont). Stéphane DEMANGE (Ban-de-Laveline). Sylvia DIDIERDEFRESSE (Ban-sur-Meurthe-Clefcy). Jean-Luc DIEUDONNE (Taintrux). Marcel DOERLER (Frapelle). Guy DROCCHI (Vermont). Dominique DUHAUT (Entre-deux-Eaux). Christian FEGLI (Étival-Clairefontaine). Michel FÉTET (Arrentès-de-Corcieux). Patrice FEVE (Nayemont-les-Fosses). Brigitte GAMAIN (Châtas). Claude GEORGE (Saint-Rémy). Christian GEORGES (Provenchères-et-Colroy). Mustafa GUGLU (Saint-Dié-des-Vosges). Denis GUYON (Pierre-Percée). Jacques GUYOT (La Salle). Christian HARENZA (Grandrupt). Denis HENRY (Biffontaine). Denis HENRY (Raon-sur-Plaine). Denis HUIN (La Bourgonce). Bruno REMY (Maire intérimaire de Barbey-Scroux). Jacques JALLAIS (Saulcy-sur-Meurthe). Claude KIENER (Saint-Dié-des-Vosges). Bertrand KLEIN (Moussey). Patrick LALEVEE (Plainfaing). Daniel LALLEMAND (Ménil-de-Senones). Emmanuel LAURENT (Mandray). Lionel LECLERC (Mortagne). Catherine LECOMTE (Vienville). Françoise LEGRAND (Saint-Dié-des-Vosges). Christian LEMERCIER (Bertrimoutier). Jean-François LESNE (Fraize). Marie-José LOUDIG (Saint-Dié-des-Vosges). Marc MADEDDU (Saint-Léonard). Bernard MAETZ (La Grande-Fosse). Jean-Jacques MARCHAL (Moyenmoutier). William MATHIS (Saint-Michel-sur-Meurthe). Henri MATTEI (Senones). Caroline PRIVAT-MATTIONI (Saint-Dié-des-Vosges). Etienne MEIRE (Raon-lès-Leau). Pascal MOHR (Nompateлизe). Raoul PARTAGE (Lesseux). Christian PETIT (Provenchères-et-Colroy). Michel PIERRAT-LABOLLE (Raon l'Étape). Roscline PIERRELL (Denipaire). Jean-Pierre QUINANZONI (Fraize). Jean RABOLT (La Petite-Raon). Marie-Christine REGNIER (Vexaincourt). Christine RISSE (Celles-sur-Plaine). Bernadette RIVAT (Les Rouges-Eaux). Bernard ROPP (La Voivre). Gérard ROUDOT (Lusse). Johann RUH (Saint-Dié-des-Vosges). Michel SALTZMANN (Raon l'Étape). Pascal SCHNELZAUER (Wisembach). Jean-Marie SOBOLEWSKI (Le Beulay). François TARDIEU (Raon l'Étape). Daniel THHERY (Étival-Clairefontaine). Jean-Luc THIRIET (Les Poulières). Jacqueline THIRION (Saint-Dié-des-Vosges). Bernard THOMAS (Gerbépal). Pascal THOMAS (Coinches). Daniel TISSERAND (Neuvillers-sur-Fave). Nathalie TOMASI (Saint-Dié-des-Vosges). Christine URBES (Saint-Dié-des-Vosges). Jacques VALANCE (La Chapelle-devant-Bruyères). David VALENCE (Saint-Dié-des-Vosges). Patrick VILLAUME (Hurbache). Marie VINCENT (Raon l'Étape). Serge VINCENT (Saint-Dié-des-Vosges). Fanny WAGNER (Saulcy-sur-Meurthe).

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Francis ALTAN (Belval) à Patricia WESTHEIMER. Jean-Yves AUZENE (La Croix-aux-Mines) à Annie-Marie BARTH. Maryvonne BAU (Le Mont) à Patrick HERRIOT. Jean-Paul BESOMBES (Saint-Dié-des-Vosges) à Dominique CHOBAUT. Régine CHINOUILH (Le Puid) à Jean-Marie NICOLLE. Roger CRONEL (La Houssière) à Catherine LECOMTE. Gina FILOGONIO (Saint-Dié-des-Vosges) à Françoise LEGRAND. Marc FRISON-ROCHE (Saint-Dié-des-Vosges) à Caroline PRIVAT-MATTIONI. Vincent GENAY (Bionville) à Francis CHNITAH. Jacques HESTIN (Anould) à Alain DEMANGE. Benoît PIERRAT (Raon-l'Étape) à Dominique AUBERT. Jacques ROUYER (Gemaingoutte) à Marcel DOERLER. Jean-Guy RUHLMANN (Lubine) à Bernard MAETZ. Philippe SALERIO (Raon l'Étape) à Marie VINCENT. Jean-Marie STENZEL (Saint-Stail) à Jean-Marie NICOLLE. Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges) à Marie-José LOUDIG. Nadia ZMIRLI (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean Louis BOURDON.

**Excusé(s) :** Christian CAEL (Corcieux). Bruno PETIT (Saint-Michel-sur-Meurthe). Guillaume PRUNIER-DUPARGE (Luvigny). Jean-Louis ROPP (Vieux-Moulin). Patrick ZANCHEITTA (Saint-Dié-des-Vosges).

**Absents :** Éric AUBERT (Raves). Laurent STAUFFER (Le Saulcy). Virginie THOMAS (Anould).

**A été nommée secrétaire :** Fanny WAGNER

Nombre de membres : ♦ Afférents au Conseil communautaire : 114  
♦ Présents : 93  
♦ Votants : 106

Date de la convocation : Mercredi 25 avril 2018.

### **2018/07/01 : Approbation du compte rendu du conseil communautaire de la séance du 27 mars 2018.**

Le compte rendu de la séance du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges du 27 mars 2018 doit être adopté.

Le Conseil communautaire adopte le compte rendu de la séance du 27 mars 2018.

*Vote à l'unanimité.*

### **2018/07/02 : Point d'informations : divers.**

- Syndicat mixte des Lacs de Pierre Percée,
- Etablissement Public du Bassin de Meurthe et Madon,
- Ateliers des territoires et le programme « Action cœur de ville »,
- Contractualisation avec le Département des Vosges,
- Projet « La Boussole ».

### **2018/07/03 : Motion portant sur l'organisation ferroviaire.**

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges réunie en conseil communautaire le 2 mai 2018, demande :

- La révision du contrat pluriannuel de performance liant SNCF Réseau et l'Etat, dans la perspective de la définition des nouveaux équilibres économiques consécutifs à la réorganisation du groupe SNCF et à l'amélioration de son efficacité,
- Le respect par l'Etat des engagements pris au titre du contrat de plan Etat-Région pour permettre a minima l'engagement et la réalisation des travaux d'urgence à mener sur le réseau UIC 7 à 9,
- L'engagement d'une démarche partenariale entre l'Etat et les Régions visant à partager les conditions de la définition d'une nomenclature du réseau ferroviaire adaptée à la réalité des flux, des trafics et des enjeux d'aménagement du territoire,
- La définition d'un référentiel technique adapté à la nature du trafic circulant sur les petites lignes permettant leur remise en état et leur entretien dans des conditions financières compatibles avec les contraintes budgétaires pesant sur le gestionnaire de l'infrastructure,
- La mobilisation par l'Etat des moyens financiers nécessaires, pérennes et dynamiques au rattrapage des retards d'investissement affectant les petites lignes,
- La mise en place d'une recette fiscale dynamique permettant, si cela est nécessaire, d'accompagner le transfert de la gestion de tout ou partie des petites lignes ferroviaires à la Région,

- Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des services régionaux de voyageurs, de permettre la possibilité d'intégrer la gestion et l'entretien des infrastructures ferroviaires, dans la perspective de la réouverture de petites lignes où le trafic ferroviaire est actuellement suspendu.

*Vote à l'unanimité.*

#### **2018/07/04 : Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme d'Etival-Clairefontaine.**

Le conseil communautaire approuve la modification N°5 du Plan Local d'Urbanisme d'Etival-Clairefontaine et instaure le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme d'Etival-Clairefontaine.

Le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme d'Etival-Clairefontaine approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie d'Etival-Clairefontaine et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges aux jours et heures habituels d'ouverture.

*Vote à l'unanimité.*

#### **2018/07/05 : Urbanisme : Renouvellement des Conventions d'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols.**

Dans le cadre de l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme, le conseil communautaire valide les modifications des conventions d'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols avec les communes.

*Vote à l'unanimité.*

#### **2018/07/06 : Convention de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude de gouvernance de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Moselle Amont sur le territoire vosgien.**

Le conseil communautaire approuve la création d'un groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, la Communauté d'Agglomération d'Epinal, la Communauté de Communes des Hautes Vosges, la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges et la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales pour réaliser une étude de gouvernance de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Moselle Amont.

*Vote à l'unanimité.*

#### **2018/07/07 : Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à destination des structures d'accompagnement à la création-reprise d'entreprises et d'émergence de projets générateurs d'emplois.**

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges souhaite soutenir la création, la reprise et le développement des entreprises en finançant un accompagnement de qualité pour une politique économique innovante et ambitieuse de son territoire.

Il est proposé de formaliser les demandes de subventions de ces organismes d'accompagnement, de financement et de suivi des entreprises en création-reprise-développement et d'émergence de projet collaboratifs.

Le conseil communautaire décide de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à destination des structures d'accompagnement à la création-reprise d'entreprises et d'émergence de projets générateurs d'emplois sous forme d'un contrat de partenariat.

*Vote à l'unanimité.*

**2018/07/08 : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes avec la Métropole du Grand Nancy pour l'achat de gaz naturel, fournitures et services en matière d'efficacité énergétique.**

L'ouverture à la concurrence pour l'approvisionnement en gaz naturel est devenue une obligation pour les collectivités et établissements publics depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les bâtiments ayant une consommation annuelle supérieure à 200 MWh et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour ceux ayant une consommation annuelle de plus de 30 MWh.

Cette obligation a changé complètement l'accès à l'énergie qui doit désormais se faire par un marché public. Deux groupements de commandes d'une durée de 2 ans ont été élaborés en conséquence par le Grand Nancy le 1<sup>er</sup> janvier 2015 puis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ces marchés ont permis en outre de réduire l'ensemble des factures de gaz naturel des 144 membres volontaires. Le groupement actuel arrive à échéance le 31 décembre 2018 et il convient de renouveler l'opération.

Le conseil communautaire approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, fournitures et services en matière d'efficacité énergétique coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 23 mars 2018.

*Vote à l'unanimité.*

**2018/07/09 : Validation d'une étude expérimentale de réduction foncière et réorganisation intra-entreprise pour l'entreprise PTP Industry à Raon l'Etape.**

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges souhaite accompagner l'entreprise PTP industry, situé chemin de la Belle Orge à Raon l'Etape, dans ses efforts de restructuration et lancer une étude afin d'identifier le potentiel cessible et sa possible réutilisation,

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Lorraine au titre de la politique d'appui aux restructurations de l'immobilier industriel des entreprises en activité pour le traitement de ce site.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 96 000 € TTC pris en charge à 50% par l'EPFL, 35 % par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et 15% par l'entreprise PTP Industry.

Le conseil communautaire approuve les termes de la convention d'étude pour le traitement du site PTP Industry situé à Raon l'étape.

*Vote à l'unanimité.*

**2018/07/10 : Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une miellerie à Raon l'Etape - Avenant n° 2 fixant le forfait définitif de rémunération.**

Le conseil communautaire fixe le montant de la rémunération définitive du maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'une miellerie à Raon l'Etape de la façon suivante :

Estimation définitive du coût prévisionnel des travaux : 236 800,00 € HT

Taux de rémunération du maître d'œuvre pour la mission de base initiale :	7,00 %
Forfait définitif de rémunération pour la mission de base initiale :	16 576,00 € HT
Taux de rémunération pour l'élément de mission supplémentaire AOR :	0,49 %
Forfait de rémunération pour l'élément de mission supplémentaire AOR :	1 160,32 € HT
Forfait de reprise des études APD et PRO :	2 177,28 € HT
Soit une rémunération totale de :	19 913,60 € HT

*Vote à l'unanimité.*

### **2018/07/11 : Demande de subventions pour la création d'un bâtiment pour accueillir le Bureau d'Information Touristique à Plainfaing.**

Le Bureau d'Information Touristique existant au centre de la commune de Plainfaing ne répond plus aux exigences de qualité de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI). Il apparaît judicieux de déplacer le Bureau d'Information Touristique au sein de la même commune, au niveau du site touristique de la Confiserie des Hautes Vosges (CDHV) qui accueille plus de 200 000 visiteurs par an.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges va se porter maître d'ouvrage du bâtiment d'une surface de 110 m<sup>2</sup>, de forme circulaire, réalisé en pierre de grès et ossature bois ayant pour ambition de constituer une vitrine de son territoire.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 280 000 €.

Le conseil communautaire approuve le projet et le plan de financement et autorise le Président ou son représentant à solliciter les aides financières de l'Etat et du Conseil Départemental des Vosges, aux taux maximums.

*Vote à l'unanimité.*

### **2017/07/12 : Modification de la délégation de pouvoirs donnée au Bureau communautaire.**

Pour faciliter le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, le conseil communautaire décide de déléguer au bureau communautaire les attributions ci-dessous, pour la durée du mandat des membres qui le composent :

- L'octroi de subventions et/ ou participations financières y compris en nature et signer les conventions afférentes < à 5 000 €,
- L'Admission de créances en non-valeur,
- Les acquisitions, cessions et échanges de bien immobiliers de droits de tréfonds et de toutes servitudes et indemnités corollaires < à 20 000 € HT et conformes au prix du marché.
- Les acquisitions, cessions et échanges de bien mobiliers d'une valeur comprise entre 4 600 € et 20 000 €,
- L'accueil de volontaires en mission de service civique et la conclusion des conventions afférentes,
- L'accueil de stagiaires de l'enseignement secondaire ou supérieur ou de demandeurs d'emploi en stage de découverte ou réinsertion et la conclusion des conventions afférentes.

*Vote à l'unanimité (1 abstention : M. Roland Bedel).*

**2018/07/13 : Avenant N° 8 au marché de services concernant l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs et le Relais Assistants Maternels sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes du Pays des Abbayes.**

Le conseil communautaire approuve l'avenant n° 8 au marché signé avec l'association Lor'Anim relatif à la réduction du montant du marché à 2 182 459,59 € TTC et au reversement, au titulaire, du montant de la prestation de service ordinaire perçu de la CAF pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2017.

*Vote à l'unanimité.*

**2018/07/14 : Convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et le Club de Volley de Saint-Dié-des-Vosges.**

Le conseil communautaire approuve le contenu de la convention d'objectifs pour l'année 2018 avec le Club de Volley de Saint-Dié-des-Vosges et décide en conséquence de verser une subvention de 38 000 € pour l'année 2018 pour la mise en œuvre de son programme d'actions.

*Vote à l'unanimité.*

**2018/07/15 : Convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et le Festival International de Géographie de Saint-Dié-des-Vosges.**

Le conseil communautaire approuve le contenu de la convention d'objectifs pour l'année 2018 avec le Festival International de Géographie de Saint-Dié-des-Vosges et décide en conséquence de verser une subvention de 35 000 € pour l'année 2018 pour la mise en œuvre de son programme d'actions.

*Vote à l'unanimité (1 abstention : M. Jean-Marie Baradel).*

**2018/07/16 : Convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et le Festival de la Voie Verte de la Vallée de la Plaine.**

Le conseil communautaire approuve le contenu de la convention d'objectifs pour l'année 2018 avec le Festival de la Voie Verte de la Vallée de la Plaine et décide en conséquence de verser une subvention de 70 000 € pour l'année 2018 pour la mise en œuvre de son programme d'actions.

*Vote à l'unanimité (2 abstentions : M. Jean-Marie Baradel et Mme Sylvia Didierdefresse).*

**2018/07/17 : Avenant N° 2 au marché de services relatif au Relais Assistants Maternels de Raon l'Etape.**

Le conseil communautaire approuve l'avenant n° 2 au marché signé avec l'association Les Gentils Sotrés relatif au reversement, au titulaire, du montant de la prestation de service ordinaire perçu de la CAF pour le RAM de Raon l'Etape pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2017 et pour l'année 2018.

*Vote à l'unanimité.*

**2018/07/18 : Recours gracieux sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Coinches.**

Le conseil communautaire rapporte la délibération n° 2018/01/15 en date du 13 février 2018 décidant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de COINCHES. Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de COINCHES est approuvé. Il est instauré le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme de COINCHES.

Le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la Mairie de COINCHEs et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges aux jours et heures habituels d'ouverture.

*Vote à l'unanimité.*

### **2018/07/19 : Participation au fonctionnement de la navette des crêtes pour 2018.**

La Navette des Crêtes constitue un produit touristique d'ensemble combinant le transport en commun et la découverte du patrimoine des Vosges. Elle vise à développer une offre alternative de découverte du Massif des Vosges, en particulier de la grande crête des Vosges, pour le grand public mais également pour la clientèle touristique locale ou de séjour.

Pour cela, les territoires proposent des produits touristiques (balades pédestres, circuits VTT...) au départ des arrêts de la navette sur la route des crêtes, dans un objectif de commercialisation.

Cette action s'inscrit pleinement dans un programme plus global de valorisation touristique de la route et des sentiers des crêtes, animé par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) et destiné à créer une richesse économique pour les partenaires touristiques de la crête comme pour les vallées environnantes.

Le conseil communautaire approuve la contribution aux dépenses prévues du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et de la Région Grand-Est pour la Navette des Crêtes pour un montant total de 4 231.52 € au titre de l'année 2018.

*Vote à l'unanimité.*

### **2018/07/20 : Revitalisation des centres-villes et du territoire : Demande de subventions pour la création d'un poste de chargé de mission.**

Dans le cadre de la première vague de l'appel à projets de « revitalisation des villes et bourgs centres 2017-2018 » proposée en partenariat par l'Etat et le Conseil Départemental des Vosges, le conseil communautaire sollicite un soutien financier auprès de l'Etat au titre du FNADT à hauteur de 40%, et du Conseil Départemental des Vosges à hauteur de 20% pour la création d'un poste de chargé de mission dédié à ces opérations pour une durée de 3 ans.

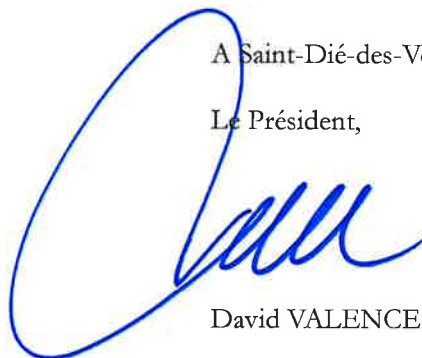
*Vote à l'unanimité.*

### **Communication des décisions prises par le Président et le Bureau communautaire.**

La séance a été levée à 20h49.

A Saint-Dié-des-Vosges, le 3 mai 2018

Le Président,



David VALENCE

